

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

LA CIE. D'IMPRIMERIE DE SAINT-JEROME, Propriétaire-Editeur.

Bureau de Montréal : Edifice La Presse, C. 17 et 19.
Bureau de Saint-Jérôme : Rue Labelle.

G. A. Nardel,
Directeur de la rédaction.

MONTREAL — SAINT-JEROME, JEUDI, 17 OCTOBRE 1901.

R. Aimé Tison,
Gérant et Secrétaire de la rédaction.

AVIS A NOS ABONNES

- 1.—Nous n'accepterons pas de refus d'abonnement, à moins que tels refus nous viennent directement de l'abonné lui-même et que tous ses arriérés soient payés.
- 2.—Une année commencée est exigée en entier.
- 3.—L'expédition du journal ne sera pas discontinuée si l'abonnement n'est pas payé en entier.
- 4.—L'abonnement est payable d'avance.
- 5.—Tout abonnement sera considéré comme renouvelé, si l'abonné ne nous donne avis contraire au moins un mois avant la date de l'expiration de son abonnement.
- 6.—Tous les chèques, mandats d'argent, etc., doivent être faits payables au pair, à l'ordre de La Cie d'Imprimerie de St-Jérôme, et adressés directement au bureau de La Nation, à St-Jérôme, P. Q.

Tout doit être adressé :

LA NATION
Saint-Jérôme,
Co. Terrebonne
Canada.

Tous les manuscrits doivent être adressés directement à Saint-Jérôme et nous parvenir le lundi avant-midi.

Le nommé J. E. Duplessis n'est pas l'agent de LA NATION, et tout paiement qui lui sera fait, pour abonnements ou pour annonces, sera considéré comme nul.

Les personnes que J. E. Duplessis auraient abonnées à notre journal sont priées de nous faire parvenir leur adresse.

Personne n'est autorisé à collecter d'argent pour LA NATION soit pour abonnements ou annonces.

Toute remise d'argent pour abonnements ou annonces doit être adressé :

LA NATION
Saint-Jérôme
Co. Terrebonne
P. Q.

✦ SOMMAIRE ✦

Serait-ce une crise ?
Déménagement d'hommes et de principes rouges.

La Colonisation.—VII.
Choses de l'Université.

Il faut lutter.
Trait de mœurs déplorables.

Affaires municipales.
Choses et gens.

Notes.
Tribune libre : Une lutte homérique.
Concours des races laitières à Buffalo.
La guerre Sud-africaine.
Les religieux et la richesse nationale en Belgique.

Nouvelles de partout.
Feuilleton : LES JETONS MYSTÉRIEUX.

MONTREAL, 17 OCTOBRE 1901.

Serait-ce une crise

On annonce maintenant le départ de Lord Minto du Canada, avant l'expiration du terme de ses fonctions, qui est de cinq années.

Est-ce, de sa part, résignation de son office ? est-ce un rappel venant de ses supérieurs impériaux, soit de M. Chamberlain ? Il est difficile de se prononcer là-dessus.

Le *Chronicle*, journal de Londres, Angleterre, prétend que Lord Minto ne s'est mêlé que très peu à l'entourage des visiteurs royaux, à cause de la froideur qui existe entre lui et les membres du gouvernement canadien.

Une dépêche d'Ottawa, au *Star* de Montréal, se mêle d'approfondir le mystère.

D'après le confrère, la rupture entre le Gouverneur Général et ses Ministres, serait un fait déjà accompli et on soupirerait après le moment du départ de Leurs Altesses pour mettre le public au fait de ce très grave événement.

Les ministres se plaindraient, dit-on, d'avoir été ignorés dans la collation des honneurs à nos *démagogos* et de s'être vus écartés des fêtes royales, eux et leurs dignes épouses, avec un sans gêne simplement intolérable !

Quand on représente la démocratie et qu'on se fait gloire de ne dépendre que de la populace, il est tout naturel qu'on ne pardonne pas de ne pouvoir se frôler un tantinet à la pourpre royale !

Ces reproches au Gouverneur sont d'une puérilité achevée. Nous en avons disposé déjà, pour ce qui a rapport aux titres d'honneur.

Quant aux invitations aux ministres et à leurs moitiés, nous osons penser qu'il existe des ministres mariés, en Angleterre aussi bien qu'au Canada. Qu'ils aient part, avec leurs légitimes, à certaines réceptions officielles, fort bien ; mais qu'on les attache aux trains royaux comme des ombres à d'augustes personnages, nous ne le croyons pas, songeant un peu au plaisir de la vie royale qu'il ne faut pas embêter à outrance, et à la dignité même des ministres qu'il ne s'agirait pas de prendre pour de vulgaires valets de pied et de cape.

Mais il est un troisième reproche, autrement grave.

Lord Minto aurait poussé à une dépense extravagante pour la réception royale : pas moins d'un quart de million de dollars serait allé sombrer dans les frais du voyage de Leurs Altesses, sur ordre, dit-on, donné par le Gouverneur lui-même, sans qu'il ait consulté ses ministres plus que le patron ne consulte son commis.

Nous avons peine à croire à ce procédé venant d'un homme qui possède une distinction réelle et qui a droit de compter encore sur une carrière longue et utile pour son pays et pour lui-même.

Il ne semble pas moins vrai que les ministres ont à se plaindre et que, de fait, nous sommes à la veille d'une crise politique d'un caractère tout particulier.

Nous ne sommes pas dans le secret

des dieux, il va sans dire, mais si nous tenons comptons de ce que disent certains journaux ministériels — c'est-à-dire inspirés, quand ils ne sont pas rédigés par des ministres mêmes ; si, surtout, nous tenons compte de ce qu'ils ne disent pas tout haut, mais à mi-ton, ce qui est toujours plus proche de la vérité, nous dirons qu'il faut aller chercher en Angleterre même, la cause des dissentiments entre le Gouverneur et ses ministres.

A-t-on bien lu l'article de *La Patrie* du 24 septembre dernier, intitulé "Il vaut mieux attendre ?" Il est de facture de M. Tarte lui-même, qui se porte à la défense de son Gouverneur. Il est courageux et juste, loin de donner dans ce lâche dévergondage d'injures lancées à la figure d'un dignitaire qui ne peut se défendre. Il est d'accord avec les saines traditions qui défendent de s'en prendre à la personne même du représentant de l'autorité, sans preuves tenables de sa culpabilité. La théorie, aussi bien que la pratique, du système représentatif, veut que tout reproche retombe directement sur les épaules des ministres, seuls responsables au peuple du Canada.

La Patrie ne condamne pas le Gouverneur, elle s'en prend à l'entourage de leurs Altesses et au Bureau colonial.

Que M. Chamberlain ait voulu, dans le cas actuel, régir politiquement le Canada, comme il régit martialement la Colonie du Cap, nous n'en avons aucun doute. Et c'est ce qui rend si difficile la position du Gouverneur-Général. Il a à transmettre des ordres extrêmement pénibles pour la fierté canadienne et pour sa propre loyauté de représentant direct de sa Majesté britannique.

Envisagée de cette façon, la position de Lord Minto n'est pas tenable et il ne faudrait pas être surpris qu'il sollicitât *proprio motu*, son rappel du Canada.

Mais M. Chamberlain usera bien d'autres bons et loyaux serviteurs s'il continue à le prendre sur son ton ordinaire, ce avec les autorités coloniales, et à leur intimer des ordres qu'il peut tout au plus réserver à ses colonies dites de "La Couronne".

Il peut même remercier le ciel d'avoir eu, ici, au Canada, un premier ministre à l'échine souple comme sir Wilfrid, car il y aurait longtemps que la crise eut éclaté.

N'est-il pas singulier, dans tous les cas, de voir, sur une simple question de détails, au fond simplement négligeables, éclater une fin de situation que n'ont pu provoquer des questions graves comme notre participation aux guerres impériales et le rejet de la législation canadienne relative à l'immigration japonaise chez nous.

Il faut que le Canada reprenne l'empire qu'il possédait sur ses propres destinées, avant les fêtes jubilaires. Sir Wilfrid, va-t-il le comprendre, enfin, quand il se voit aux prises, dans la pratique, avec des difficultés qu'il a, comme en se jouant de l'avenir, jetées lui-même sur son chemin, en lâchant ses premières concessions de 1897 ?

Déménagement d'hommes et de principes rouges

L'incident Tarte-Préfontaine n'est pas clos, quoiqu'en ait dit ce dernier, parce qu'on ne clot pas ce qui n'est pas cloturable, étant ouvert aux quatre vents de la politique canadienne.

M. Préfontaine est trop d'avis que c'est le vieux parti rouge qui est arrivé au pouvoir en juin 1896, pendant que c'est le parti opportuniste, décidé à jeter aux orties toutes les vieilles défroques écarlates comme en font foi la censure de *La Patrie* libérale de M. Beaugrand, par MM. Marchand et Laurier, et l'apothéose de Cartier même par le successeur des Papi-neau et des Dorion.

M. Tarte tenu sur les dents par le groupe McGreevy, de Québec, et forcé de sortir des rangs conservateurs pour se mesurer contre le chef québécois de ce parti, à Ottawa, passa à l'ennemi, il est vrai ; mais il emporta avec lui le bagage conservateur qu'il pouvait posséder ; il est permis de croire qu'il ne le fit pas brûler aux pieds de Sir Wilfrid en acte de renoncement à ses principes d'antan et de conversion à une nouvelle et virginale allégeance.

Il ne s'était pas écoulé deux ans, au pouvoir, que M. Tarte était reconnu maître de l'administration, au désespoir de la faction rouge qui ne craignait que pour une chose : la suppression du picotin au profit de la fraction des ralliés conservateurs.

M. Tarte, soutenu par Laurier qui déclarait ne pouvoir trouver rien de trop bon pour son fidèle Joseph, se vengea de ses détracteurs en les casant de préférence à ses plus intimes suivants.

Que pouvait-on avoir à redire à cela ?

C'est encore, aujourd'hui la politique du rusé intendant du Pharaon canadien.

Que peut bien, encore une fois, avoir à redire à cette munificence, le seul survivant de marque, des successeurs de la pléiade rouge de 1854 ?

Qu'on l'étouffe lui et les siens, sous les fleurs, c'est ce qu'ils aiment.

Qu'on les gorge de picotin ? C'est ce pourquoi ils existent dans leur parti, ce pourquoi leur parti même existe !

M. Tarte a relégué, il est vrai, celui

qu'on désigne comme le chef des vieux libéraux, dans un isolement qui n'est peut-être pas des plus superbes, étant donné les ambitions de M. Préfontaine. Mais de quel droit se plaindrait-il de porter seul la gloire d'un parti éteint, et de jouer le rôle du dernier des Abencérages ?

Il n'y a là rien que de très honorable et de très enviable, si toutefois, l'honorable, seul, n'est pas fait pour ennuyer l'existence de Son Honneur.

Les uns après les autres, les vieux libéraux se sont casés ! M. Préfontaine s'est-il jamais plaint de la chose avant ces derniers temps !

Non, la seule plainte qu'on ait entendue dans l'enceinte de l'étrange caravansérail ministériel, c'est que les vieux rouges ne se trouvaient pas assez tôt et assez haut placés.

Quant aux principes, M. Préfontaine peut-il davantage se lamenter, en son titre de vieux libéral ? Qu'il consulte donc, un peu, les anciens et nouveaux programmes libéraux et qu'il nous dise s'il n'a pas été l'un des premiers à les fouler aux pieds pour se mettre du bord du manche, c'est-à-dire de la nouvelle politique du succès.

Qu'est devenue la formule : "Périsse la patrie, plutôt que les principes ?"

Lui et tous les membres libéraux de l'état-major de Sir Wilfrid, ont eu bientôt fait de travestir ce vieil aphorisme d'essence et de glorification libérales, — dans l'opposition — en celui de "Périsse la patrie plutôt que le picotin," leur unique mobile dans l'exercice du pouvoir. C'est bien là n'est-ce pas le *credo* du vieux parti ? Est-ce Tarte qui le lui a fourré dans la gorge ?

Oui, que M. Préfontaine, nous dise si cette abjuration des principes, soi-disant du vieux parti, vient de Tarte ou de la volonté librement exprimée de lui, M. Préfontaine et de ses compagnons d'armes rouges ?

Que ses amis nous le disent, si, à part M. Bourassa que j'excepte volontiers, il en reste deux à ses côtés pour lui servir de parrains en sa fraîche abjuration.

Lui, le premier, dans ses actes publics, au moins, il battait des mains à chaque promotion des vieux libéraux. Et il se plaint, aujourd'hui, de leur exode ! Il l'attribue à M. Tarte. Quelle bouffonnerie !

Mais plus : lui, M. Préfontaine, a-t-il fait autre chose que se fendre les mains à applaudir à chacune des répudiations de principes libéraux proférée par Sir Wilfrid, en Angleterre ou au Canada ? Et, dans ses propres à quatre-pâtisseries devant les exigences anglaises, n'est-il pas allé infiniment plus loin, ou plutôt plus bas, que celui qu'il déclare maintenant avoir trahi les hommes et les choses trainants par place, avant 1896, du vieux libéralisme ?

Plus de libéraux de la vieille garde ! Tous ravis par l'exode et emportés vers les régions bureaucratiques où ils peuvent à l'aise proclamer l'excellence de leurs antiques théories pour atteindre le pouvoir, mais des méthodes conservatrices — tant de fois maudites par eux ! — pour l'exercer et se blottir prudemment dans les gras fromages de l'Etat.

Plus de principes libéraux à proclamer, de réformes populaires à revendiquer !

C'est là la double jérémiade de M. Préfontaine ! Il a voulu tout cela, il l'a approuvé. Il s'est élevé contre le pouvoir quand il n'allait pas vite à son gré. Et c'est lui qui ne peut maintenant se consoler de tous ces démenagements d'hommes et de principes ! Ah ! si le ridicule et le grotesque tuaient dans ce pays !

M. Tarte, implacable, est allé jusqu'à dire que M. Préfontaine avait perdu la tête.

Mais pourquoi ? A ce qu'il est seul, M. le Maire, seul avec lui-même et quelques drôles que M. Tarte lui laisse, pour qu'ils lui tapent mieux sur le ventre et le tutoient plus fort, étant rarissimes — l'appelant : "Mon cher Raymond", et lui disant bas, à sa familière oreille : "Te rappelles-tu, Raymond, nos grandes luttes, et les surprises où nous amenions les s... bleus et les télégraphes qui te firent si bien élire et te posèrent grand organisateur de la victoire ! Tout cela reviendra-t-il bientôt, Raymond."

Non, M. Préfontaine, quoique vous en disiez, l'incident Tarte n'est pas clos ; ce n'est pas une querelle intime, de famille, que vous avez soulevée, M. le Ministre et vous : c'est une maîtresse affaire qui regarde le public, plus que vous deux encore. Il faut l'étudier soigneusement et en tirer des conclusions nombreuses, outre celles que je viens de présenter et qui s'imposent à la réflexion de tous.

G. A. Nantel.

Montréal, 14 octobre 1901.

La Colonisation

VII

FONCTION DE L'ÉTAT

La colonisation, pour nous, Canadiens-français, ça été la migration d'individus ou de familles — généralement dénués de ressources pécuniaires — vers des régions inhabitées où la Couronne possède des terres vacantes qu'elle abandonne moyennant un prix minime et l'accomplissement de certaines conditions dites : de défrichement et d'occupation.

Lorsque les seigneuries furent à peu près couvertes d'habitations, il fallut se diriger vers les terres du gouvernement ou vers les États-Unis.

La moitié, au bas mot, du surplus de notre population prit le chemin de la grande république ; l'autre se partagea les vieilles terres ou s'engagea dans l'œuvre de la colonisation.

Les Bois-francs, le Lac St-Jean, les Cantons du Nord s'ouvrirent aux nouveaux venus dont l'établissement fut marqué par la plus complète des misères ; par un dénûment digne de mendiants ou de rebuts de la société plutôt que de citoyens remplis de courage, de cœur, de force physique et morale, remplissant la fonction principale de l'Etat qui est de garder chez lui et de faire se multiplier la famille de ses habitants.

La colonisation, dans toute politique éclairée, est l'une des principales fonctions d'un gouvernement. Que l'on remonte aux temps anciens des Tyriens, des Grecs ou des Romains, ou que l'on s'arrête à l'Angleterre, dès le 16^{ième} siècle, à la Hollande d'avant, et à la France moderne, on restera d'accord sur ce fait historique et économique dont on ne semble pas se douter en certains quartiers.

Chez nous, on en a fait l'affaire des

pauvres diables ne sachant où se diriger et se mettant au service de quelque prêtre dévoué, ayant cœur de patriote, de quelque apôtre désintéressé et ennemi du repos, décidé à tout pour doter la religion et la patrie de nouvelles paroisses, de nouveaux cantons où des Canadiens, des Franco-canadiens généralement, catholiques aussi, des citoyens à mœurs robustes et fécondes, succèdent à nos grandes forêts de pins, d'érables ou de sapins.

Des arpentages, quand et où les mesuriers-arpenteurs, partisans, en avaient besoin, plutôt que le colon ; des chemins à peine, et trop souvent quand bien des défricheurs avaient eu le temps de se décourager : heureusement, la chapelle, aussitôt que possible, bâtie par la charité des prélats ou les aumônes publiques, retenait la brave population et formait le noyau de la paroisse contre lequel — nouvelle pierre fondamentale — aucun pouvoir ne peut prévaloir.

Voilà la colonisation dans les Bois-Francs, dans les Royaumes du Saguenay et du curé Labelle.

Hébert, Racine, Charretier, Labelle pour ne parler que des morts, voilà les initiateurs de notre primitive colonisation, ceux qui ont lancé notre peuple s'épuisant sur les vieilles terres stériles ou trop exigües, dans ces régions nouvelles où la forêt vierge et immense, par son seul aspect de placide majesté, infuse le courage indomptable, et crée des espoirs d'avenir qui soutiennent contre les défaillances des longs isolements.

Qu'ont demandé ces véritables constructeurs de l'édifice national reposant sur la paroisse comme base inébranlable ?

Nous allons l'énumérer en peu de lignes, sauf à ajouter ce que requièrent de l'Etat les exigences modernes créées par la construction des chemins de fer, l'ouverture de territoires plus avantageés par la nature que les nôtres, et, généralement, par la compétition acharnée que nous font les États et Provinces limitrophes à la province de Québec :

1° Délimitation bien précise des terres offertes en vente au colon, c'est-à-dire des arpentages.

2° Toutes les facilités possibles pour le colon, de se procurer ses titres d'occupation provisoire sur lesquels seront basés ses titres de propriété absolue.

3° Facilités de communication avec les marchés et par ailleurs, avec le monde civilisé, les parents et amis.

4° Aussitôt que possible, une chapelle que l'autorité ecclésiastique, disons-le hautement, n'a jamais tardé à construire et à faire desservir, aussitôt la petite colonie suffisamment peuplée.

A ces conditions essentielles, requises par nos premiers colonisateurs, viennent s'ajouter deux exigences qu'il est indispensable de reconnaître, si nous voulons coloniser à la façon contemporaine, à la manière des Américains et des Ontariens, nos plus redoutables concurrents, je dis : l'école à côté de la chapelle, pour commencer, puis dans chaque rang ou double rang d'habitations où il se trouveraient au moins vingt enfants en état de la fréquenter ; et 2° le chemin de fer, aussi indispensable, de nos jours que l'était la voie carrossable d'il y a vingt ans.

A part la chapelle, aussi nécessaire au Franco-canadien et surtout à sa courageuse épouse, que l'air l'est à l'oiseau pour voler, et l'eau au poisson pour nager, tout le reste doit être accompli par l'Etat.

C'est pure illusion de compter maintenant sur l'action des Sociétés de colonisation. Le temps des grands dévouements est passé ; l'âge héroïque n'est plus où l'on se jetait à corps perdu dans la forêt au cri de nos nouveaux Pierre l'Er-

mite : " Dieu le veut." Trop de déboires sont venus ralentir le zèle des particuliers, et, à de rares exceptions près, on ne colonise plus que pour une chose, un idéal, le même qui anime le mineur, le propriétaire de ranch ou l'exploiteur de la forêt : l'acquisition sinon de la fortune, du moins, du bien-être, et l'établissement prospère de sa famille.

Tous les appels patriotiques des David, des Perrault, des Dugas ; toutes les vantardises ministérielles, dans les journaux ou sur les tréteaux ; tous les rapports boursoufflés ou les statistiques incomplètes — véritables trompe-l'œil, — des sociétés dites de colonisation ne feront pas avancer la grande cause d'un quart de ligne si le gouvernement de la Province de Québec, comprenant le rôle qui lui revient exclusivement, n'entreprend pas courageusement, avec toute la conviction que donne le vrai patriotisme, de remplir envers la colonisation les conditions premières que nous venons d'énumérer.

Il me faudra repasser chacune de ces conditions et en tirer comme un examen de conscience à l'intention des gouvernants et des gouvernés.

" Vous répétez bien souvent la même chose sur ce sujet rabâché," m'a-t-on dit, déjà. C'est vrai, mais la question de colonisation n'est pas si simple qu'on le croit : elle présente un si grand nombre de points de vue variés et divers, qu'il faut la tourner en tous les sens, pour les exposer visiblement.

De plus, ne réussirai-je qu'à faire comprendre que le fait même de la colonisation est un fait social de la plus haute portée pour un peuple qui veut vivre, que mon travail ne manquerait pas d'apropos.

Et comment ce fait peut-il se produire s'il ne provient pas de la sollicitude avouée, amoureuse, passionnée de l'Etat dont la colonisation est l'une des premières fonctions d'ordre public.

Il est plus que temps que notre gouvernement cesse de se défendre de son inertie, sur le zèle de notre clergé qu'il seconde si mal et des sociétés de colonisation, dont les unes, presque toutes, sont éteintes, et dont les autres se morfondent, laissées à elles-mêmes, à piétiner sur place.

G. A. NANTEL.

Montréal, 14 octobre 1901.

Un finaud de la ville de Saint-Jérôme demande où est " Joseph Trudel ".

Ce M. Trudel est le pétitionnaire dans la contestation de l'élection de M. Préfontaine.

C'est celui-là même qui a désavoué son avocat, M. W. B. Nantel, pour lui faire substituer un rouge à tout crin, dans la personne de M. Benjamin Benoit, avocat de Montréal, un garçon qui ira loin, si les circonstances le favorisent.

Nous répondrons que nous ne savons où est Trudel, mais nous savons que la justice, au tribunal suprême d'Ottawa, comme à celui de Ste-Scholastique a l'œil vigilant, le bras long et la poigne ferme. Elle découvrira bien quelque moyen pour déjouer la conspiration montée en faveur de cet homme si populaire qui a nom Raymond Préfontaine et qui redoute, pourtant, si fort, d'être amené devant les juges de son pays.

Le *Pionnier*, ci-devant de Sherbrooke, aujourd'hui de Montréal, célèbre dimanche le trente-cinquième anniversaire de sa fondation. Il y aura séance publique au Théâtre National Français, discours par MM. Chicoyne, Bourassa et Rivard, musique par MM. Comte et Pelletier.

C'est un plaisir pour nous de rendre témoignage à la verveur des lauriers qui

couronnent le front d'un confrère arrivé à l'âge presque vénérable, chez nous, de 35 ans.

Nous avons hâte d'entendre les orateurs de la fête qui auront sans doute des choses fort intéressantes à dire sur les desseins d'avenir que caresse le groupe du nouveau *Pionnier*.

Choses de l'Université

LA NATION ne serait pas fidèle à son titre si elle se désintéressait des choses de l'Université.

La rentrée des facultés a donné lieu le 9 octobre, à une belle soirée universitaire. C'était à la fois plaisir et profit que d'entendre monsieur le nouveau Vice-Recteur et M. le Secrétaire nous dire le rôle et les progrès de notre université. Car, progrès il y a : à preuve, le nombre croissant des élèves et la multiplication des diplômes dans toutes les facultés.

À mon sens, on pourrait trouver d'autres et de meilleurs signes de ce progrès, je veux dire, l'intérêt qui s'éveille autour de l'université, l'affluence qui se porte à ses cours publics, les donations qu'elle inspire à nos riches citoyens etc. Tout cela est de bon augure pour l'avenir. C'était déjà beaucoup de triompher de l'indifférence publique et de se faire connaître : de là, à se faire aimer il n'y a pas loin. On y arrivera avec les efforts du personnel universitaire et le concours de tous les bons citoyens. Ils ne peuvent que s'intéresser et s'affectionner à l'université, s'ils réfléchissent qu'elle est appelée à devenir le foyer le plus intense de notre foi et de notre patriotisme. De là, doivent nous venir comme d'une source toujours féconde, toutes les idées qui nous feront vivre et grandir comme peuple au milieu de la race anglaise qui nous enserme et nous pénètre.

À ce titre, je suis heureux qu'on ait pourvu de son titulaire la chaire d'histoire du Canada devenue vacante par la mort du regretté M. Verreau. Mais cette chaire va-t-elle cesser enfin, d'être silencieuse et muette ? Peut-on concevoir une université canadienne-française sans un professeur de notre histoire nationale et un professeur qui sache nous dire dans des études sérieuses et élaborées, les origines du peuple canadien, les phases de sa formation et de son développement, les causes de sa vitalité, les traits distinctifs de son caractère, sa mission, sa raison d'être, ses chances d'avenir sur cette terre d'Amérique ?

Je constate aussi, avec bonheur une orientation nouvelle à l'université. On a songé, enfin, à faire entrer dans l'enseignement universitaire les professeurs de nos collèges ruraux. C'était justice. On leur devait, au moins, cet honneur, puisqu'on ne peut leur donner autre chose. Il y va du reste, des meilleurs intérêts de l'université elle-même d'ouvrir une porte sur le grand public à tous ceux de notre race qui, par leurs études, leur culture littéraire, l'élévation de leur caractère et la sûreté de leur jugement, ont acquis le droit de parler et de se faire écouter.

Je remarque parmi les nouveaux professeurs, M. l'abbé S. Corbeil, du séminaire de Ste-Thérèse. Si quelqu'un a conquis ses titres à l'attention publique, c'est bien celui-là. Il était déjà de bonne race, étant le neveu de M. le juge Routhier. Et ce qu'il a de talents naturels, il l'a cultivé à Rome, à Paris et à Ste-Thérèse, par le plus constant des labeurs et le plus énergique aussi, celui que Virgile appelle le *labor improbus*. Et c'est bien à lui qui plus d'une fois nous en a donné le modèle, de venir nous parler d'éloquence sacrée. Qu'il vienne donc

nous parler, non pas à bâtons rompus mais dans une suite de conférences, et je lui promets la faveur de tout le Montréal qui sait goûter les choses de l'esprit.

G. A. NANTEL.

Il faut lutter

Au cours d'un très intéressant article sur le 35ième anniversaire du *Pionnier*, M. L. C. Bélanger, l'un des fondateurs de ce journal, à Sherbrooke, raconte qu'il rencontrait Cartier, en 1866, avant son départ pour l'Angleterre où il devait aller mettre la dernière main à l'œuvre de la Confédération.

Entr'autres choses Cartier lui aurait dit :

Vous savez, je suis un lutteur. Faites comme moi : lutez, lutez sans cesse, lutez encore et ça ira bien !

Je commençai à me gonfler . . .

—Mais à propos, continua-t-il, que dit-on de la Confédération par chez vous ?

—Un peu comme partout ailleurs, monsieur. Vous savez, il y a du pour et du contre.

—Hein ? du contre ? Mais il y a donc des rouges parmi vous ? Comme si les gens de bon sens pouvaient s'opposer à la Confédération ! Et de quoi donc se plaint-on, s'il vous plaît ?

—Entre autres choses, répondis-je, des clauses du projet de loi relatives aux douze comtés soi-disant anglais, lesquelles mettent les Canadiens-français sur un pied d'infériorité.

—Oui, en voilà une bonne, reprit vivement mon interlocuteur. Tout ce qu'il y a dans ces clauses, c'est que les limites de ces comtés ne pourront être changées sans l'assentiment de leurs députés. Il est vrai qu'aujourd'hui vous êtes en minorité dans la plupart des circonscriptions ; mais dans vingt-cinq ans avant cela peut-être, grâce à la fécondité et à la force d'expansion de notre race, au rapatriement de nos frères émigrés aux États-Unis, à l'immigration, à la colonisation, vous serez en majorité partout et alors vous serez rois et maîtres chez vous. Ah ! jeune homme, si vous connaissiez les dessous de la politique ! Si vous saviez combien souvent il faut faire semblant de faire des concessions afin d'en obtenir et par ce moyen mieux rouler ses adversaires ! Croyez-moi, favorisez l'union des provinces et laissez-moi faire. C'est moi qui vous le dis : l'avenir est à nous.

Là-dessus, cet homme bizarre, parfois brusque, entier dans ses opinions, souffrant mal la contradiction, me tendit cordialement la main et, avec son fin sourire, me reconduisit poliment à la porte, en me recommandant bien de suivre ses conseils.

Ce fut pour nous chose des plus faciles. Il nous fallait alors faire contre fortune bon cœur. Nous n'étions qu'une poignée, sans la moindre influence, si ce n'est à la veille des élections. Or, on sait ce que valent les promesses faites en vue de capter des votes.

Bref, la Confédération est depuis longtemps un fait accompli, et la prédiction de Cartier s'est réalisée à la lettre. Les nôtres sont aujourd'hui et depuis des années en état de commander partout, au sein de ces belles et attrayantes régions, —les *Bois-Francis*,—pour ne point agacer les nerfs poétiques de l'ami Fréchet, qui n'aime point le nom "Cantons de l'Est" bien qu'il admire sans doute les Cantons de la Suisse !

Mais il nous a fallu faire comme Cartier pour en arriver là : lutter sans cesse.

Ces intonations de combat sonneraient faux, aujourd'hui, aux oreilles de notre jeunesse qui veut, avant tout, se la couler douce.

Pourtant ces conseils de lutte, de lutte incessante, ne seraient pas à dédaigner, à ce tournant de notre existence où nous sommes menacés de tout perdre dans l'effondrement de nos institutions politiques provinciales.

Et ces institutions qui nous garantissent une autonomie complète, dans toutes les matières de religion et de nationalité, sont le fruit de luttes qui remontent à 1841 ! Il est grand temps de recommencer à lutter.

Trait de mœurs déplorables

Un de nos lecteurs nous adresse la communication suivante que nous publions textuellement, en omettant le nom et l'adresse du correspondant. Nous ne sommes pas surpris du fait qu'il dénonce. Nos mœurs politiques sont tellement relâchées et il existe, parmi nos législateurs les plus collets-montés, souvent, une telle tendance à tout excuser, à tout légitimer, que rien ne peut nous surprendre.

Que ne dit-on pas contre l'attitude de LA NATION ? Elle nous serait inspirée par le dépit et le désir de la vengeance contre de certains hommes publics. Rien d'aussi injuste à notre égard.

Nous tenons au respect de nos institutions avant tout. Comment est-il possible de maintenir ce respect parmi notre population qui est bonne, au fond, et ne demande qu'à suivre une saine direction, quand les gouvernants fournissent l'exemple vivant de toutes les corruptions ?

7 octobre 1901.

L'Honorable G. A. Nantel

Montréal.

M. le Directeur de LA NATION,

J'ai lu, il y a quelques temps, dans l'un des Nos de votre journal, qu'une Cie importante, la Montreal Light, Heat & Power Co. avait obtenu des pouvoirs extraordinaires de la Législature, à sa dernière session, en donnant des actions à cette compagnie aux députés, pour les intéresser dans l'affaire, et naturellement les inviter à voter pour l'incorporation de cette Compagnie. C'est à peu près le sens de l'article de votre journal, reproduisant *La Vérité*, et je pense que vous êtes correct. Ne croyez-vous pas qu'un député qui accepte comme cela, des parts dans une compagnie qui sollicite son incorporation et qui veut obtenir des privilèges extraordinaires, n'est pas coupable dans le sens de l'article 131 du Code Criminel. Si un député peut ainsi obtenir des valeurs, des parts dans une Cie, qui sollicite son incorporation et demande des privilèges qui sont le renversement des privilèges des autres, et que la loi ne puisse pas l'atteindre, il y aura toujours moyen d'éviter cet article du Code Criminel.

Les gens disent que des députés, ont fait beaucoup d'argent, autrement que par les moyens que vous avez mentionnés dans votre journal. On m'a conté des choses à propos des moyens qui ont été employés par la Compagnie des petits chars, pour obtenir des amendements à sa charte, qui me laissent croire qu'il peut y avoir du vrai dans tous ces on dit. Il y a une histoire qui se dit et répète dans plusieurs quartiers, qu'un député bien en vue, de notre législation, se fait payer, dit-on, des rentes pour que des employés publics qui devaient être destitués ne le soient pas et conservent leur situation.

Ce même député ayant été informé qu'un jeune homme devait se présenter, pour être admis à la pratique d'une profession libérale est allé trouver le papa de ce jeune homme, pour lui proposer de s'employer auprès d'un des membres du bureau des examinateurs à l'admission à la pratique de cette profession. "Votre garçon peut être capable et ne pas arriver. Avec l'ami que j'ai dans le bureau des examinateurs, il n'échouera pas." Ce député a laissé le papa content, et lui, peut-être plus content encore. L'examen a eu lieu et le jeune homme en question a subi un examen brillant. Il est bien capable ce jeune homme. Le papa, enchanté du succès de son fils, s'est empressé d'envoyer deux chèques, dont l'un payable à l'ordre du susdit député, pour \$75.00 et l'autre payable à l'ordre du susdit membre du bureau, tous deux dans la même enveloppe, à l'adresse du susdit député. Retirer celui fait à son ordre, était bien facile. Il n'avait qu'à l'endosser et à le présenter à la banque où le papa a toujours un gros dépôt ; mais,

pour retirer celui de son ami, il fallait passer par la filière, le lui faire endosser. Il a pensé qu'il pouvait y avoir de l'argent, encore à faire, avec le second chèque. Il écrit une toute petite lettre à son ami, un des membres du susdit bureau, dans le sens suivant : "Mon cher ami. Soyez donc assez bon d'endosser le chèque que je vous inclus, me le renvoyer, et je vous retournerai la moitié du montant. Bien à vous, etc., etc."

Le susdit ami en question, ne comprenant rien à l'affaire, a téléphoné au signataire des deux chèques, d'aller le rencontrer à Montréal, le lendemain, qu'il voulait le voir, pour une affaire importante. Le papa croyant qu'il voulait le voir, pour le chèque, s'est rendu à Montréal à l'hôtel indiqué, pour rencontrer son homme qui était rendu au lieu indiqué, et lui a demandé pourquoi il lui avait envoyé un chèque de \$75.00. Le papa lui a expliqué toute l'affaire. Qu'il était convenu avec M. le Député, un tel, que si son fils était admis à la pratique de sa profession, il lui paierait \$75.00 et \$75.00 pour son ami l'examineur ; qu'il en avait adressé un de \$75.00 à son ami, M. le Député qui avait travaillé auprès de son ami, pour faire admettre son fils à la pratique de sa profession.

"M. le député dont vous me parlez vous a volé et il a voulu ensuite me voler. Vous nous destiniez \$150, \$75 pour votre ami et \$75 pour moi. Après avoir eu ces \$75, M. le député a voulu encore me souffler la moitié des \$75 que vous me destiniez. Voici le chèque que vous m'avez envoyé je vous le remets, et je vous prie de croire que je ne fais jamais d'affaires comme celles que M. le député vous a fait faire et qu'il a voulu me faire endosser. Si votre fils a été admis à la pratique de sa profession, c'est parce qu'il est bien capable. Pas suffisamment capable il était renvoyé tout comme ceux qui l'ont été."

Ce que je viens de vous dire est vrai à la lettre ; et ne pensez-vous pas qu'un député qui se fait l'entremetteur d'affaires aussi louches, pour extorquer de l'argent, n'est pas capable d'arriver à d'autres combinaisons aussi louches, pour voler la législation privée.

—Il ne faut pas oublier que l'on a un très bon diner pour 25cts., à l'hôtel Richelieu, rue St-Vincent, Montréal.



Un Vin Vieux et Rare . . .

Riche, fin et généreux, possédant de grandes propriétés toniques, combiné avec la Quina du Pérou en quantité prescrite par les pharmacopées anglaise et française, il constitue le meilleur de tous les toniques.

Ce tonique est le célèbre

Wilson's Invalids' Port, . . .

Vin Oporto de Wilson pour Invalides

Prescrit par les médecins de n'importe quelle école.

En vente chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Camille de Martigny

Ancien Magistrat

AVOCAT

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

M. JOS. CORBEIL

AGENT D'ASSURANCE

ST-JEROME, P. Q.

Coin des rues Labelle et Ste-Marie

M. CORBEIL représente toutes les meilleures Compagnies d'Assurances sur la Vie, contre le Feu, les Accidents et Garanties.

Affaires Municipales

On se prépare à la lutte

Pas de politique

Quatre mois nous séparent encore de l'élection des échevins et du maire et l'on commence déjà à s'agiter pour le choix des candidats.

C'est bon signe : si Montréal peut sortir, une bonne fois, du cauchemar qui le paralyse et l'empêche même d'appeler au secours, il verra combien il a été trompé, exploité et pillé par des mandataires sans scrupule, n'ayant qu'un but, s'enrichir des dépouilles des contribuables, ruinant la propriété privée qui devrait être la première chose à protéger, et abandonnant à d'audacieux monopoleurs des franchises d'une valeur inestimable.

La seule franchise du Tramway devrait nous valoir \$500,000 au bas mot, bon an mal an. Elle subviendrait ainsi à l'entretien de nos rues, canaux et trottoirs. Elle donne dans les 15 p. c. de dividendes à ses détenteurs, pendant que la Cité de Montréal, qui lui a passé l'usage de ses rues et par conséquent, qui l'a doté de son principal actif, ne peut trouver l'argent nécessaire pour se confectionner de pauvres trottoirs en bois, dans d'innombrables rues transformées en casse-cou !

Les franchises de l'éclairage, gaz et électricité, devraient défrayer tous nos frais de l'éclairage et les Compagnies qui les possèdent ne perdraient pas d'argent.

On n'a qu'à se rappeler pour s'en convaincre, que des *stocks* inférieurs au pair, avant l'octroi de ces franchises, —on sait par quels moyens de corruption—ont atteint \$250.00 la part, à la bourse, grâce toujours aux privilèges que la cité leur a conférés.

Pour se former une idée de l'état de pillage et de coupe réglée où a été mis notre actif, on n'a encore qu'à songer aux bénéfices énormes de la Royale qui entreprend un nouveau contrat à 50 p. c. meilleur marché que le contrat actuel, c'est-à-dire qu'elle va nous procurer pour \$60.00 ce qui nous coûtait \$120.00 grâce à une criminelle complicité entre la compagnie et ceux que les contribuables avaient chargés de représenter leurs intérêts.

Nous ne pouvons entrer, pour aujourd'hui, dans plus de détails, mais nous concourons pleinement dans les idées émises par la *Patrie* et les *Débats* sur les élections prochaines.

De la *Patrie* :

AFFAIRES MUNICIPALES

On commence à parler des prochaines élections municipales.

La ville de Montréal est-elle capable de se donner un conseil municipal qui prenne soin de ses intérêts ?

Il peut paraître assez singulier que nous posions ainsi la question. Nous croyons cependant ne rien exagérer en y appelant l'attention des contribuables de la manière que nous le faisons.

Il n'y a aucun doute qu'une injustifiable apathie a régné dans le passé, et qu'elle a été la cause de nos déboires. Nous avons laissé aux faiseurs, en trop de circonstances, la haute main dans l'administration de nos affaires.

Il n'y a pas une ville sur ce continent qui soit en plus mauvaise posture apparente que la ville de Montréal. Voyez

nos rues, voyez notre système d'aqueduc, etc. Tout est dans un état de délabrement scandaleux.

Nos franchises les plus précieuses ont été sacrifiées, nous laissant ainsi à nos ressources personnelles, c'est-à-dire à l'impôt sur la propriété.

Nous espérons que, cette année, tous ceux qui ont un intérêt sérieux dans notre ville réuniront leurs efforts pour se donner des représentants désintéressés et capables de remettre les choses en meilleure situation.

Nos récents démêlés avec M. le maire Préfontaine nous mettent dans quelque embarras au sujet de l'élection à la mairie. Nous sommes très sûr toutefois qu'ils n'ont aucune influence sur notre esprit.

Il conviendrait, cette année, que nous élisions un maire d'origine anglaise. Il y a une espèce de pacte non écrit à ce sujet. Nous avons le plus grand intérêt à vivre en harmonie dans cette province, dans ce pays. Et l'harmonie ne peut exister si l'on est injuste les uns envers les autres, si les majorités abusent de leur force numérique.

Nous nous contenterons pour aujourd'hui de ces quelques observations.

La *Patrie* prendra dans les élections municipales une part active. Elle sera du côté du bon droit, de la réforme, dans le vrai sens du mot.

Il est temps que la métropole commerciale du Canada sorte de l'ornière ou une mauvaise administration prolongée l'a tenue trop longtemps.

Des Débats :

Si l'on en croit les rumeurs de la ville et les bruits de couloirs du Palais Municipal, il semble qu'on se préparera beaucoup plus tôt cette année aux élections.

Les listes électorales seront étudiées et révisées avec soin par les intéressés.

Les chances des candidats sont déjà pesées et il est question de nouvelles candidatures qui vont surgir contre des échevins jugés inamovibles.

La question de la mairie aura son importance. M. Préfontaine affrontera-t-il de nouveau la lutte ? Aurons-nous un maire Irlandais-catholique ? Plusieurs noms ont été mis en avant, mais toutes les combinaisons nous paraissent prématurées. L'incident Tarte-Préfontaine aura-t-il un contre coup sur l'élection ? Il y a encore trois mois à passer et d'ici là les meilleurs amis ont le temps de se brouiller et les ennemis de se réconcilier.

Quoiqu'il en soit, Montréal vient d'avoir une période d'administration municipale qui ne lui a peut-être pas donné toute la satisfaction voulue, mais qui restera dans les annales de la cité comme la plus honnête qu'elle ait eue depuis longtemps.

Il sera impossible de jeter à la face des échevins actuels des accusations de boodlage, de corruption, de malhonnêteté comme celles qui ont déshonoré quelques-uns des conseils précédents.

Tout s'est fait au grand jour. L'argent de la ville a été économisé par des avares jaloux de la fortune publique. L'ordre a été rétabli dans nos finances. Tout ce qu'il a été possible de faire pour les chemins avec de modiques ressources a été accompli. La police a trouvé un réorganisateur habile. La santé publique a été l'objet de l'attention particulière des membres du comité. En un mot, l'administration de la ville s'est relevée dans l'estime de nos concitoyens.

Tout ce que nous demandons, c'est de voir revenir aux affaires des échevins animés de bonnes intentions, de meilleurs encore si c'est possible. L'honnêteté est certainement une des premières vertus des administrateurs d'une ville, mais est-ce suffisant ? La capacité doit aussi compter pour quelque chose.

Les électeurs ne doivent accepter que les candidatures des hommes intègres tout d'abord et ensuite compétents pour gérer les grands intérêts de notre métropole.

Nous ne laisserons pas passer cette période électorale qui va s'ouvrir, sans prendre une position très nette et très courageuse, dans la lutte qui se prépare. Nous avons suivi de trop près les travaux de la Corporation pour ne pas avoir un mot à dire à l'électorat au moment où il sera appelé à se choisir de nouveaux représentants.

PAUL MIGEON.

On se déclare prêt à éliminer tout

esprit de parti des prochaines élections municipales. C'est bien là, la première condition du succès, la seule politique à suivre dans nos affaires civiques. Nous y adhérons de tout cœur.

G. A. NANTEL.

Montréal 15 oct. 1901.

—Annoncez dans LA NATION ! c'est le meilleur médium pour atteindre la famille.

W. B. NANTEL, C. R.

AVOCAT

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

J. V. LEONARD

AVOCAT

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

Chs. Ed. MARCHAND

AVOCAT

B. P., Boite 130. — ST-JEROME

CHAPELLERIE MODERNE...

38 Années d'Expérience...

ARMAND DOIN

Fabricant de Chapeaux et Fourrures

PELLETIERES réparées et remises à neuf

AFFILIÉ aux vastes Entrepôts de FOURRURES de LEIPZIG et autres maisons PUISSANTES d'outre-mer, nous pouvons VENDRE à meilleur marché que n'importe quelle maison au CANADA.

ARMAND DOIN,

1584 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

MARC A. BRODEUR & CIE., Successeurs de B. A. LEPROHON & CIE.,

1658 Rue Notre-Dame, MONTREAL

ONT le plaisir d'annoncer aux clients que les affaires de l'ancienne maison seront continuées au même local, comme par le passé, sous la direction de M. MARC A. BRODEUR.

Nous avons toujours un choix des meilleures Marchandises de Haute Nouveauté, importées directement d'Angleterre, Ecosse et France, et nous prions les clients de nous favoriser d'une visite, les assurant à l'avance que nous saurons leur donner satisfaction.

Marc A. Brodeur & Cie., Successeurs de B. A. Leprohon & Cie. 1658 Rue Notre-Dame, MONTREAL

Près de la côte St-Lambert

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE... CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL

FONDEE EN 1859

9, COTE ST-LAMBERT

Cette compagnie d'assurance, appréciant les sacrifices que la ville de St-Jérôme s'est imposés pour se protéger contre le feu, la classe dans le tarif D moins 20 0/0, c'est-à-dire de 25 à 35 0/0 plus bas que les taux ordinaires des autres compagnies.

Placez donc vos risques sur meubles et bâtisses dans la Mutuelle de Montréal. Placez-les dans son département à système ordinaire d'assurances à taux fixe, sans mutualité, sans billet de dépôt, sans aucune responsabilité de la part de l'assuré.

Vous économiserez considérablement, votre argent restera dans le pays et vous développerez une bienfaisante institution pour la province.

Indépendante de toutes les compagnies d'assurances, elle fixe elle-même ses taux qui défient toute compétition. N'assure pas les stocks de marchandises, ni les moulins et manufactures. Un soin tout particulier sera pris de la régularité de vos polices, de leur renouvellement à échéance, du règlement de vos sinistres.

J. B. Lafleur, Secrétaire, Montréal.

Alf. A. Laviolette, Agent à Saint-Jérôme.

ST-JÉROME, 17 OCTOBRE 1901.

Choses et gens

Voici déjà l'automne. Les froides brises qui donnent l'onglée, les poèles que l'on monte, les rhumes de cerveau, les barbotement sur le bitume et que d'autre ennuis dont on pourrait facilement se passer. Que les jours chauds, que les jours dorés passent vite !

Sans les rhumes de cervéru, les automnes seraient passables, mais les rhumes de cerveau, parlez-moi de ça. Des mains pendues au nez comme des navettes, que j'en ai vues ces jours-ci !

Ce qui m'étonne, disait Arthur Buies, notre spirituel chroniqueur, c'est que plus le nez se vide, plus il grossit ; c'est donc un réservoir infini qu'une tête humaine et il n'y aurait pas de melon plus juteux au monde !

Connaissez-vous rien de plus humiliant qu'un rhume de cerveau ni qui témoigne mieux de la faiblesse humaine ? Etre pris tout-à-coup d'un éternuement obstiné, opiniâtre, et être obligé d'y céder sans relâche, c'est tout ce qu'il y a de plus irritant et à la fois de plus instinctif. La philosophie du nez, quelle découverte ! et, comme presque toutes grandes découvertes, elle sera due à un accident. Je mets en fait qu'un nez qui éternue, c'est tout un monde d'illusions envolées et que l'homme, le roi des animaux, en devient le plus bête avec le corryza. De là je conclus que le rhume de cerveau est une affection essentiellement nationale.

* * *

Je viens de lire, dans un journal américain, qu'une épouse, après avoir fait du foyer conjugal un véritable enfer et avoir trainé son mari devant deux ou trois tribunaux, s'acharne encore à lui susciter mille et un déboires.

Une belle-mère doit être au fond de ce malheur conjugal.

Que ne peut une femme et une belle-mère contre un gendre, eût-il toutes les vertus possibles et impossibles ?

En lisant les faits ordinaires et journaliers de ce drame extraordinaire, ces vers, lus, je ne sais où, me sont revenus à la mémoire :

Contre Job, autrefois le démon révolté
Lui ravit ses enfants, ses biens et sa santé,
Mais pour mieux l'éprouver et lui déchirer l'âme,
" Savez-vous ce qu'il fit ? Il lui laissa sa femme."

* * *

Trois choses m'ont plus particulièrement étonné en parcourant le Canada, écrivait ces années dernières un touriste français : " Les chûtes Niagara, la foi du peuplé et le curé Labelle. "

Si ce même touriste revenait au Canada, il verrait les chûtes Niagara. Le peuple croit toujours. *Le Réveil* de M. Filiatrault ne l'a pas encore convaincu que sa foi était un vêtement usé dont il devait se dépouiller au plutôt. Mais le curé Labelle n'est plus de ce monde. Son souvenir est encore dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, mais c'est tout. De pierre tumulaire qui indique à l'étranger où reposent ses restes mortels, point ; de monument, élevé à sa mémoire par ses concitoyens dans leur religieux souvenir, nulle trace au pays qu'il aimait tant.

PAUL DUPRÉ.

NOTES

Ste-Thérèse, octobre, 1901.

Un vieux libéral, un peu dur de l'oreille, se fait lire par son neveu, la " Patrie " du 1er octobre.

RETOUR DE L'HON. M. GOUIN.

" L'Hon. M. Lomer Gouin. Comment Sarrasin ? " Non Lomer Gouin. Ah ! Lamargouin, bon ! " est arrivé à Montréal hier soir d'une tournée d'inspection dans la région du lac St-Jean. " Tiens ! Tiens ! Tiens ! Tiens ! . . . " L'Hon. Ministre se déclare enchanté de ce qu'il a vu. " Ben j'en su ben sur ! " Ce voyage a été pour lui toute une révélation. " Ben l'a cas oir ! " Les beautés de ce fertile pays, ah ! . . . ça va être utile au pays ! Non ! les beautés de ce fertile pays, les immenses avantages qu'il offre aux défricheurs dépassent de beaucoup l'idée qu'il en avait auparavant. " Tiens ! i n'avait pas d'idée, pourtant, ça du voyage ces gens-là ! " Les braves colons du lac St-Jean peuvent être convaincus d'avoir désormais dans la personne de M. Gouin, un ami, un protecteur. " Ah ! Ah ! par exemple je le crairais ben, pi ça va y faire du bien pour les élections. Côte donc, ce M. Lamargouin est-i pas employé au Paroli, à Québec, aujourd'hui ? Eh oui ! c'est le gendre du défunt M. Mercier. " L'Hon. M. Gouin était accompagné de l'Hon. Jules Tessier, de M. Geo. Tanguay et des représentants des journaux de Québec et de Montréal. *Acré gué ! y était pas à pied.*

" Il a visité cette enchanteresse vallée en détail. " *Petez ? . . . il a vu ben du bétail ! " faisant près de 300 mille en voiture et par eau. " Jésus de mon âme ! pas en voiture ? Côte donc, tu parlais de Mercier tout-à-l'heure, ses petits chevaux noirs ça-t-i été vendu ça, ou si c'est son gendre qui en a hérité ? Ah ! j'en sais bien rien. " Cette tournée d'inspection après le voyage de la Ferme-Neuve, complète les renseignements dont M. Gouin avait besoin pour donner une nouvelle impulsion à la grande cause de la colonisation. Ah ! *Oui da ! Tu peux ben croire que la gazette va en parler longtemps. Ça au moins ça sait voyager, pi i nous coûte pas si cher que son beau-père. Mais que je le dérange pas, continue. — " Les efforts de l'Hon. M. Gouin pour mener à bonne fin la tâche patriotique qui lui a été confiée sont appréciés par tous les hommes de bien. Hem . . . il fait des efforts qui serviront de rien ? Non ! mais non ! " sont appréciés par tous les hommes de bien. Ah ! Non. Sacrendeux, tu l'as dit : on se fait pu scier par des hommes de rien. " Nous croyons aussi pouvoir affirmer que l'Hon. M. Gouin est maintenant convaincu de la nécessité de prolonger le chemin de fer du lac St-Jean. Parle donc comme i faut, i va finir ce chemin de fer là ? Non mais il est convaincu que c'est nécessaire de le prolonger.**

" Sans engager la parole du gouvernement. Ah ! pou ça par exemple, pas si bête ! ! ! " M. Gouin n'a pas dissimulé le plaisir qu'il éprouverait en voyant la réalisation de ce vaste projet ! ! ! " Si encore la conviction de la nécessité d'une entreprise donnait toujours les moyens d'atteindre la fin ! ! Puis laisser s'épanouir le plaisir qu'aurait un ministre de voir un vaste projet se réaliser " sans engager le Gouvernement, c'est encore assez cocasse ! ! !

Nous aimerions à ajouter foi au patriotisme sincère qui anime l'Hon. M. Gouin dans ses pérégrinations à travers la Province ; mais grand Dieu, depuis combien de temps la Patrie fait-elle du cirque avec les ministres, nous les représentant toujours comme des acteurs ou des acrobates distingués.

Ainsi quels flots d'encre n'a-t-elle pas dépensés pour donner effet aux mille et un trémoussements de l'Hon. Tarte, le balafré, relativement à l'outillage du port de Montréal ? Puis en définitive qu'y a-t-il de fait ? C'est M. Préfontaine lui-

même, nou't député qui le dit a " ses fidèles électeurs ". Le *Journal*, 7 oct. :

L'OUVRAGE DE M. TARTE (Extrait de l'entrevue de M. Préfontaine)

Je le regrette pour le gouvernement. Mais il y a une chose qu'il est très important de constater, c'est que malgré toutes les promesses du ministre des Travaux Publics, le port de Montréal, au lieu de progresser, semble être condamné fatalement à rester stationnaire. Et c'est l'ouvrage de M. Tarte.

* * *

Un jeune et bouillant journaliste, exultant même, dans un article élaboré, paru dans le *Pionnier* du 29 septembre ; nous fait voir l'anarchisme dans sa triple horreur. Afin de donner, croyons-nous, comme une base inébranlable à son raisonnement, il vient l'associer sur l'adverbe qu'on se représente là, comme d'immenses blocs de pierre.

De cette étude, un peu longue, mais bien opportune, nous concluons donc que jamais l'égoïsme humain s'est manifesté plus redoutablement qu'aujourd'hui, parce que jamais auparavant il n'eût à sa disposition des armes plus puissantes et des agents plus impatiemment dociles pour réaliser ses projets de conquête et d'asservissement — mais aussi, que les conquis et les asservis n'ont jamais plus impatiemment subi le joug et cherché plus turbulamment à réaliser leurs projets multiséculaires de nivellement et d'émancipation.

* * *

Oct., 13, 1901.

Dit l'*Avenir du Nord* du 10 octobre 1901 :

La querelle Tarte-Préfontaine fait dire de drôles de choses aux conservateurs — de notre comté surtout.

Dans l'espoir de voir notre député écrasé, ils proclament que M. Tarte est l'homme le plus capable du pays ; eux qui l'ont tant détesté et insulté !

Ailleurs, où l'on prend pour Préfontaine contre Tarte, les conservateurs font un brillant éloge de notre député et ne voient plus que des qualités chez M. Préfontaine.

Lisez bien la *Nation* cette semaine.

Vous allez assister à l'extase de M. Alphonse Nantel devant les paroles de M. Tarte. M. Préfontaine a consommé l'écrasement du parti conservateur dans le comté de Terrebonne, voyez-vous.

Ces satanés de conservateurs, s'il n'y en avait plus dans le pays, pour assister à toutes nos chicanes de boutique ! ! Mais ils sont encore légion, ici même dans le comté. Ah ! si papa Mercier vivait, il leur aurait dit bien vite : " Cessez vos luttes fratricides ", et à l'exemple du renard de Lafontaine, Tarte de dire à Préfontaine, avant de partir pour Buffalo :

" Paix générale cette fois, Je viens te l'annoncer ; descends que je t'embrasse :
Ne me tarde point, de grâce ; Je dois faire aujourd'hui vingt postes sans manquer.
Et cependant viens recevoir Le baiser d'amour fraternel !

Mais pauvre Mercier, il n'est plus ; cependant voici bientôt le mois de novembre et encore cette année avant que le " Ciel en sa fureur " nous châtie pour les querelles de ces deux grands de la terre, nous irons sur sa tombe, nous libéraux, et avec toute l'hypocrisie dont nous sommes capables, nous lui adresserons cette fervente prière :

" Rupture malheureuse. "

" Vous connaissez sans doute les mots aigres-doux que viennent d'échanger l'honorable M. Tarte et M. Raymond Préfontaine.

" Ces deux hommes de valeur, qui ne se sont jamais aimés, en sont arrivés à se disputer publiquement.

" Oremus : prions.

" La chose est très regrettable et pour le parti libéral et pour nous, canadiens-français libéraux, qui devrions éviter par-dessus tout les divisions et les haines qui nous affaiblissent et donnent de la force

à l'ennemi.

Suonis la corde.

" Nous d'avons pas à nous prononcer sur le fond même de la discussion, qui est l'opposition faite par M. Tarte à un contrat de \$600,000 que voulait signer sans délai la Commission du Havre de Montréal, dont M. Préfontaine, comme on sait, fait partie. *Nous sommes faibles, priez pour nous, pauvres pêcheurs rouges.*

" Les renseignements que nous avons, sont insuffisants pour que nous puissions porter un jugement sur cette question.

" *Maxima culpa.*

" Quant au côté personnel de la discussion où MM. Préfontaine et Tarte se sont offerts réciproquement de si amers compliments, elle n'a fait qu'envenimer une vieille inimitié dont les conséquences pourraient devenir graves, et nous ne pouvons que le regretter profondément.

Flectamus genua.

" Nous avons le ferme espoir que le patriotisme de MM. Préfontaine et Tarte leur inspirera les vrais moyens à prendre pour clore le moins malheureusement possible la regrettable escarmouche dont nous venons d'être témoins.

Dormez tranquilles ! !

Concours des races laitières à Buffalo

Du 1er Mai au 30 Octobre

CHAQUE RACE EST REPRÉSENTÉE PAR CINQ VACHES

Rapport pour la semaine finissant le 17 sep.

Rang	Cont de la nourriture.	Profits nets.	P. C. des profits nets.
1re CANADIENNE	\$3.70	\$5.78	181 p.c.
2e Guernesey	5.11	7.80	152 p.c.
3e Jersey	5.20	7.36	145 p.c.
4e Red Polled (S'x)	4.75	6.32	134 p.c.
5e Ayrshire	5.27	6.46	122 p.c.
6e Polled Jersey	4.23	2.13	121 p.c.
7e Suisse	5.11	5.79	113 p.c.
8e Holstein	6.35	7.14	112 p.c.
9e Flamande (Duch Belted)	4.76	5.88	111 p.c.
10e Short Horn	5.91	6.01	100 p.c.

Semaine finissant le 24 Septembre.

1re CANADIENNE	\$4.10	\$6.34	154 p.c.
2e Ayrshire	5.29	7.36	139 p.c.
3e Guernesey	5.30	7.26	137 p.c.
4e Jersey	5.51	7.41	134 p.c.
5e Polled Jersey	4.12	5.30	129 p.c.
6e Red Polled (S'x)	5.05	6.12	121 p.c.
7e Holstein	6.62	7.21	110 p.c.
8e Suisse	5.30	5.69	107 p.c.
9e Short Horn	6.20	6.51	105 p.c.
10e Dutch Belted	4.76	396	83 p.c.

Semaine finissant le 1er Octobre

1re CANADIENNE	\$4.13	\$6.34	131 1/2
2e Jersey	5.74	7.46	130 1/4
3e Guernesey	5.32	7.09	128 1/4
4e Ayrshire	5.44	6.84	125 1/4
5e Polled Jersey	4.28	5.24	123 p.c.
6e Red Polle (S'x)	5.11	5.92	116 p.c.
7e Holstein	6.77	7.56	111 1/2
8e Suisse	5.69	5.81	102 p.c.
9e Short Horn	6.25	5.82	92 1/2
10e Flamande (Dutch Belted)	4.64	4.07	85 3/4

J. A. COUTURE.

Représentant des éleveurs de bétail canadien dans l'*Advisory board* du concours.

" La patience est amère, mais son fruit est doux. "

C'est ennuyeux d'attendre, mais il vaut mieux donner ses commandes par la poste que d'accepter des substituts.

Procurez-vous la chaussure que vous connaissez

La Chaussure 'Slater'

" Trepoints Goodyear "

Goodyear Welt!

J. D. GUAY, ST-JEROME

SEUL AGENT LOCAL

TRIBUNE LIBRE

Une lutte homérique

La guerre entre les Messieurs Tarte et Préfontaine touche à sa fin. Chacun a salé ses petites colères : de sorte qu'il n'y a pas eu de sang versé comme au jour du terrible combat entre les avocats Lafortune et Desrosiers, tel que relaté par le *Star* du 10 courant.

Maitre Préfontaine voulait être quelque chose dans le pays, dans le parti et dans le gouvernement ; mais, M. Tarte est ministre et il ne veut point démissionner ; et il fait bien.

« J'y suis, j'y reste ».

Ce qui manque à M. Tarte pour être un bon libéral, c'est la vieillesse. C'est un converti de l'avant-dernière heure. Le bon qu'il y a chez lui découle de sa première éducation qui a été conservatrice et chrétienne.

M. Préfontaine, au contraire, est un vieux libéral : c'est un vrai vieux de la vieille ! Il est vrai que de temps en temps, par distraction, il embarquait dans le paquebot aux flancs azurés, si son hélice tournait bien et si son fond de cale était bien lesté. Mais depuis quelques années, il est un vrai libéral, un libéral de fond en comble, puant un peu le radicalisme.

Que faut-il posséder pour être un vieux libéral ? Si j'ai bonne mémoire, c'est de ressembler (même à l'aube de ce siècle) à ceux qui ont fondé le clear-gritisme et le rougisme. George Brown a été le fondateur du premier, tandis que les Papi-neau, les Dorion, les Dessaulles et les Doutre ont été les pères nourriciers du second. En principes c'est la même chose : comme qui dirait « bonnet sale et sale bonnet ».

Les fondateurs du rougisme mentaient, vendaient, achetaient, enivraient et parjuraient, et avec un semblable programme il réussissaient quelquefois à se faire élire.

Lord Durham, je crois, a dit un jour une parole malheureuse en proclamant qu'avec « un peu de rhum on pouvait tout faire faire à un Canadien ».

Le défunt Melchior Prévost disait un jour à mon père « qu'avec une guenille trempée dans le whisky on faisait voter le monde comme l'on voulait ».

Le comté de Terrebonne a tout vu cela en novembre dernier. De sorte qu'aujourd'hui nous n'avons pas encore de député : car l'un a volé son mandat : il n'avait pas la majorité requise ; tandis que l'autre attend les cours judiciaires de février afin de connaître son sort politique.

Qu'il me soit permis ici de me rajourner de quarante ans.

Dans ce temps-là les coryphées de l'Institut-Canadien énonçaient de curieux principes dans leurs discours électoraux. L'un d'eux avait eu l'effronterie de dire que la plus grande bêtise qu'il avait faite dans sa vie : « avait été de faire sa première communion. » Entendant un semblable blasphème, les électeurs de Longueuil imposèrent silence à Maitre Dessaulles qui dut déguerpir. L'un de ces vieux libéraux s'appelait « l'Enfant terrible » : naturellement à cause de ses discours révolutionnaires. Mais ce qui les distinguaient par-dessus tout était leur haine pour le clergé.

M. Préfontaine n'aime pas les libéraux d'aujourd'hui qui, s'ils n'aiment pas le clergé, ont au moins la prudence de ne pas le dire.

Pour en finir, mon cher Préfontaine, inutile de nous dire que tu es un vieux libéral en esprit et en vérité. La clique

que tu as fréquentée, les moyens déshonorés dont toi et tes agents se sont servis pour voler Terrebonne à d'honnêtes candidats conservateurs le prouvent clairement. *Birds of a same feather fly together.* Les feuilles de tes amis électeurs insultent la religion et les communautés, exaltent la franc-maçonnerie et la persécution, justifient la spoliation, l'exil et tu patauges avec eux. Tu as donc fait ton éducation politique avec les Doutre, les Dessaulles et les Dorion comme tes amis jérômiens.

Je crois fermement que tu es un vieux libéral. Tu as au moins le mérite d'avoir dit la vérité une fois dans ta vie.

L.S. ST-LOUIS.

A Saint-Jérôme

—Sont descendus à l'hôtel Beaulieu, cette semaine : E. A. Mason, P. G. Charlebois, T. Landry, T. T. McDonald, A. Beauchesne, Hon. Juge Taschereau, A. Lynch, Fred. Camaraine, J. E. Mssé, J. A. Chevalier, Hon. Juge Lanctot, J. M. Mercier, S. Carmichael, W. W. Whittark, D. Levinson, C. Lemay, H. M. Mackay, Max. MacKay, G. Walkee, J. E. Seale, Montréal ; Henri Ladouceur, Z. N. Raymond, N. P., St-Placide, D. Desroches, Ste-Thérèse ; Mme T. Beauchamp, Ste-Agathe ; Bob. Jones, Ottawa ; Wm. Miller, G. Walker, New-Orleans ; Louis Cornut, Nominique ; M. A. Rangman, Westmount.

—M. Théodule Arbour, de Ste-Thérèse, était de passage en notre ville hier.

—M. Hart, autrefois de la Boston Rubber Co. et M. Gravel, l'un des actionnaires de la Canadian Rubber Co., de Montréal, étaient dans notre ville dimanche.

—Lundi dernier, il y a eu une séance très importante du conseil de ville.

A propos du bonus de la Boston Rubber Co., nos édiles ont décidé de laisser la compagnie prendre des procédés pour le recouvrement des vingt-cinq mille dollars qu'elle réclame.

On a ensuite discuté le projet de M. le conseiller Nantel concernant la taxe sur les biens non-imposables pour aider à défrayer les dépenses encourues par la construction du nouvel aqueduc.

M. S. J. B. Rolland, gérant de la Cie de Papier Rolland, présent au conseil, s'est fortement élevé contre l'imposition de cette taxe et il a dit que la compagnie prendrait tous les moyens légaux pour se protéger.

Le conseil, après discussion, a résolu de préparer un règlement qui sera soumis à un juge, avant d'être adopté.

—Le comité d'organisation du nouveau club d'amusements de notre ville a été formé vendredi dernier. Ont été nommés : MM. Jean Rolland, président ; Sylvio Lebel, vice-président ; E. O'Brien, sec.-trés. ; conseillers : J. E. Prévost fils, R. Thèberge, B. Boyd et A. de Montigny.

Une assemblée de tous les membres aura lieu lundi prochain, dans la salle du palais de justice, pour l'élection des officiers permanents.

—Lundi dernier, en notre ville, M. Alphonse Labelle, fils de M. Louis Labelle, conduisait à l'autel Mlle Béatrix Wilson. Les nouveaux époux ont reçu plusieurs cadeaux.

Nous leur souhaitons bonheur et nombreuse postérité.

—M. et Mme S. G. Laviolette sont revenus mercredi d'un voyage, le deuxième, à l'exposition de Buffalo.

—M. le Dr Wilfrid Grignon, de Ste-Adèle, doit partir bientôt pour aller visiter l'exposition Pan-américaine.

—Le club de base-ball de St-Henri, qui devait venir se mesurer contre notre club dimanche dernier, doit venir dimanche prochain si le temps le permet.

L'Etoile du Nord sera préparé à recevoir dignement ce club distingué qui est un des plus forts clubs amateurs de Montréal.

Toute la population voudra sans doute se faire un devoir d'aller applaudir les deux clubs.

Sainte-Sophie

(De notre correspondant.)

14 octobre 1901.

—Les récoltes sont terminées et les battages assez avancés ; les cultivateurs sont unanimes à dire que la récolte est bien inférieure à celle de l'année dernière, il en est de même pour la récolte des patates.

—Si nous pouvons en juger par le nombre d'encans que nous avons dans la paroisse depuis quelque temps, la prospérité chez les cultivateurs n'est pas aussi grande que le prétend Israël. Depuis quinze jours nous avons eu cinq encans et trois familles sont parties pour les Etats-Unis.

—LA NATION du trois courant nous rapporte que notre député au parlement local (P'tit Jean) aurait déclaré le jour de l'exposition, qu'il viendrait au commencement du mois de novembre au son du tambour battant, payer les débentures de Ste-Sophie et de New-Glasgow. Ici, c'est une autre nouvelle qui circule : il paraît qu'un député (je ne sais pas si c'est un gros ou un petit) aurait dit à certaines personnes de Ste-Sophie et de New-Glasgow, qu'avec le premier ministre actuel il n'y avait pas d'affaires à faire, mais que d'ici à la prochaine session, le parti ministériel allait faire sauter le premier ministre Parent, pour le remplacer par le ministre Gouin, et, qu'avec ce dernier premier ministre les débentures de Ste-Sophie seraient payées.

A Saint-Faustin

(De notre correspondant)

—Depuis quelque temps, bon nombre de citoyens se plaignent, à juste raison, de l'attitude un peu indifférente que semblent prendre nos commissaires d'école vis-à-vis des légitimes réclamations de notre institutrice. Certes, il serait à souhaiter que ceci ne tournât pas à jeter le discrédit sur notre petit gouvernement scolaire, et même nous en avons été menacés l'année dernière.

Personne n'ignore que dans chaque localité il y a de ces intrigants, et même dire, de ses intrigantes qui semblent s'attacher de parti pris à s'opposer à tout avancement et à tout progrès. L'année dernière, si on se rappelle bien, deux ou trois personnes à courtes vues, qui se sont acquies dans notre village depuis nombre d'années, une véritable renommée par leur clabaudage, repandirent le bruit que notre institutrice n'était pas à la hauteur de sa position. Celle-ci, justement indignée de ces propos mensongers, menaça de nous laisser ; mais, heureusement, encouragée par une personne sage, elle demeura pour donner le plus éclatant démenti à tout ce qui avait été dit, par le plus brillant examen que nous avons jamais eu dans notre paroisse.

Notre institutrice actuelle, non moins distinguée que celle de l'année dernière, réclame une augmentation de salaire ou une sous-maitresse, et en voici la raison : Ayant été engagée pour enseigner à trente élèves, nous lui en avons donné soixante, or, n'est-il pas juste et raisonnable que nous l'indemnisions un peu du surcroît de travail qu'elle devra s'imposer, ou que nous lui engagions une sous-maitresse, comme elle le demande ?

Nous espérons sans crainte que nos commissaires qui ont géré les affaires scolaires avec sagesse et intelligence jusqu'à ce jour, n'exposeront pas nos enfants à demeurer sans école cette année. Qu'est-ce, en effet, que quelques piastres de plus pour l'instruction de nos enfants ? Quelle somme d'argent peut payer la joie d'un père d'entendre son fils lui lire les journaux qu'il ne peut pas lire lui-même quelque fois ; le mettant ainsi au courant des événements du jour, de la brillante politique de nos gouvernements actuels et surtout de la brave et savante conduite de nos voteurs de crémation.

—Le commerce, depuis quelques années, prend ici un essor tout-à-fait nouveau ; nous ne pourrions jamais trop féliciter l'enthousiasme avec lequel quelques-uns de nos concitoyens se livrent au commerce de l'épicerie, et pourquoi n'en y livreraient-ils pas ? Rien n'empêche de laisser l'enclume pour le comptoir ou de

dénouer le trop lourd tablier de cuir du maréchal pour nouer celui de l'épicier ; la position, demandant moins de travaux manuels n'en est que plus lucrative.

—M. Dansereau, notre sympathique hôtelier, a entrepris de passer encore une année avec nous, sa bonhomie et la gentillesse de son épouse, sont causes qu'un bon nombre d'étrangers riches passeront l'automne et l'hiver dans notre village.

—Il est de rumeur ici que la générosité de leurs Altesses Royales se fera sentir dans une de nos plus pauvres familles dont la mère vient de donner le jour à trois jumeaux.

ROMEO.

La guerre sud-africaine

On sait que nous n'avons pas cru un seul instant que la proclamation lancée par lord Kitchener dans les premiers jours du mois d'août, et sommant les Boers de se rendre avant le 15 septembre, dû avoir un effet quelconque sur la cessation des hostilités dans le Sud de l'Afrique. Menacer de l'exil à perpétuité des chefs qui doivent être dès maintenant décidés à s'exiler eux-mêmes plutôt qu'à subir la domination de l'Angleterre était parfaitement vain ; il était tout autant de prétendre intimider les soldats par la perspective de voir leurs biens hypothéqués ou même vendus pour l'entretien de leurs familles internées dans les camps de « reconcentrados ». Quand on a entrepris, comme l'ont fait les burghers des deux Républiques, une lutte à outrance pour l'existence nationale, on ne se laisse pas arrêter par d'aussi puérils épouvantails. C'est pourquoi nous n'avons, dès le début, attaché de l'importance à la proclamation du 6 août qu'au point de vue de la violation du droit des gens et des usages de la guerre, dont elle était un spécimen remarquable, et sans lui reconnaître aucune portée sous le rapport politique ou militaire. Effectivement, la date du 15 septembre est arrivée sans que les menaces et les sommations de Lord Kitchener aient produit un résultat pratique appréciable quant à la soumission des chefs ou des soldats. Il se passe même en ce moment une chose à laquelle les Anglais ne s'étaient sans doute pas attendus : à peine le délai imparti aux Boers pour déposer les armes est-il expiré, qu'on constate partout une recrudescence marquée des hostilités.

L'opinion anglaise s'en montre d'autant plus péniblement impressionnée qu'il semble y avoir, de la part des Boers, un plan arrêté en vue d'entreprendre de nouveau l'invasion du Natal et de reprendre avec plus d'énergie celle de la colonie du Cap, où l'on n'a jamais cessé de signaler des commandos ennemis. Comme on l'a vu par les dépêches que nous avons publiées, ce nouveau mouvement offensif a déjà valu aux Anglais deux échecs assez mortifiants. Sur la frontière du Natal, où Botha en personne commande les Boers, le major Gough, qui avait avec lui trois compagnies d'infanterie montée et trois canons, est tombé dans une embuscade, non loin d'Utrecht. Avant que le colonel Steward, qui devait coopérer au mouvement entrepris par Gough, eût eu le temps de paraître sur le lieu de l'action, Gough était débordé par le nombre : il avait 2 officiers et 14 hommes tués, 4 officiers et 25 hommes blessés. Puis il était obligé de se rendre avec 5 officiers, 150 hommes et ses trois canons. Pendant la nuit, il est vrai, il parvenait à s'enfuir, mais il laissait ses hommes aux mains de l'ennemi, dont la force est estimée à 1,000 combattants. Telle a été cette action, que le *Times* reconnaît être, pour les Boers, « un premier succès d'un caractère substantiel ».

Dans la colonie du Cap, les hostilités semblent se concentrer pour le moment entre les deux lignes de chemins de fer qui aboutissent à East London et à Port Elisabeth. C'est dans ces parages, à Eland's River Poort, entre Cradok et Tarkastad, que le commando de Smuts vient de maltraiter assez sérieusement le 17e lanciers, lequel a eu 30 hommes tués et 34 blessés. Dans ces deux affaires, les Anglais semblent n'avoir pas su s'éclair-

rer ni reconnaître l'ennemi, ce qui montre qu'ils n'ont pas mis à profit les leçons qui auraient dû résulter pour eux de leurs premiers revers. Du côté du Natal, Gough n'a pas su discerner qu'on l'attirait dans une embuscade; quant au 17^e lanciers, il prétend attribuer sa mésaventure au fait que les Boers avaient des habits couleur khaki, ce qui les aurait fait prendre pour des Anglais. Le *Times* s'en montre trop indigné. Il prétend même que s'il y a eu, de la part des Boers, l'intention arrêtée de surprendre les Anglais en prenant un uniforme semblable au leur, cela constituerait une violation des usages de la guerre comportant la peine de mort pour ceux qui s'en seraient rendus coupables. Cette conclusion draconienne nous paraît fort osée. La couleur khaki n'est pas, à proprement parler, distinctive de l'uniforme anglais, puisqu'elle est volontiers adoptée par les troupes coloniales en tous pays. Au demeurant, il est presque plaisant de voir le *Times* s'indigner si fort contre une prétendue violation des usages de la guerre par les Boers, étant donné que les Anglais ne se sont pas fait faute de les violer eux-mêmes.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'importance générale et sur les conséquences possibles de la nouvelle offensive des Boers. Mais il est certain, dès maintenant, qu'elle inquiète le commandant en chef des troupes britanniques, puisque lord Kitchener prend des mesures pour renforcer le général Lyttelton, au Natal, et pour mettre en état de défense les districts de la colonie du Cap où viennent de reprendre les hostilités. Comme le fait remarquer le *Times*, qui a plutôt une tendance à être optimiste et gouvernemental, ces nouveaux mécomptes auront pour résultat de "rendre courage aux burghers et aux colons désaffectionnés". Le même journal fait une découverte qu'on avait déjà faite sur le continent, à savoir que la guerre n'est pas terminée. Il estime, en effet, que les événements auxquels nous assistons "feront comprendre au gouvernement que la guerre, qu'il déclarait terminée il y a un an, n'est pas, en fait, terminée, et que, s'il désire y mettre fin, il ne doit pas hésiter à prendre des mesures vigoureuses dans ce sens."

Sur ce dernier point, nous cessons d'être d'accord avec notre confrère anglais. Le reproche qu'il adresse au gouvernement d'avoir voulu faire la guerre d'une manière trop économique n'est pas justifié, puisque l'histoire financière de l'Angleterre, depuis deux ans que dure les hostilités, nous fournit la preuve des sacrifices énormes que le pays a dû s'imposer. Si, d'autre part, l'administration de la guerre a envoyé en Afrique, comme le dit le *Times*, des hommes incapables de combattre, la faute n'en est pas au gouvernement, mais au système militaire que les Anglais ont eu longtemps la faiblesse de considérer comme le meilleur. Après avoir envoyé en Afrique tous les hommes valides dont il disposait, le War Office s'est vu obligé de les compléter par d'autres qui ne l'étaient qu'à moitié. Il serait plus juste, à notre sens, de dire que le gouvernement britannique a fait l'effort que lui permettaient les ressources et les institutions du pays, mais que cet effort est resté vain, soit à cause de la valeur, de l'endurance et de la tactique des Boers, soit aussi par suite de l'impéritie des chefs britanniques qui commandaient des troupes formées par un système défectueux. Par malheur, plus les Anglais se sont obstinés dans leur entreprise, plus il leur est devenu difficile d'entrer dans la voie de conciliation. C'est pourquoi, surtout après la proclamation de lord Kitchener, c'est toujours à la guerre à outrance qu'il faut nous résigner.

ALCIDE EBRAV.

Les religieux et la richesse nationale en Belgique

De 1846 à 1900, la population du pays a augmenté de 4,337,000 à 6,744,000 habitants.

Progression de la force en chevaux des moteurs employés dans l'industrie : 1845, 47,836 chevaux ; 1850, 65,930 ; 1860, 161,909 ; 1870, 348,246 ; 1880, 607,142 ; 1893, 903,833 ; 1899, 1,312,419 chevaux.

Le tableau des exportations montre que de 1840 à ce jour, le chiffre est plus que décuplé.

1840, 139,629,000 fr. ; 1850, 263,647,000 fr. ; 1860, 470,258,000 fr. ; 1870, 690,139,000 fr. ; 1880, 1,216,741,000 fr. ; 1890, 1,437,024,000 fr. ; 1899, 1,949,233,000 fr. ;

Pour l'exploitation des chemins de fer, mêmes progrès :

En 1845, 560 kilomètres exploités ; en 1899, 4,040 ; en 1845, 3,470,678 voyageurs ; en 1899, 114,858,223 ; en 1845, 6,393,309 fr. de recettes sur les voyageurs ; en 1899, 64,631,571 fr. juste le décuple.

La valeur du revenu cadastral des propriétés, évaluée en 1844 à 156,633,000 francs s'élève en 1899, à 370,330,000 francs. Triplé !

Les dépôts des particuliers à la Caisse générale d'épargne et de retraite s'élevaient en 1865, à 529,632 francs ; ils sont aujourd'hui de 596,635,781 francs.

La circulation des billets de banque était, en 1861 de 117 millions ; elle est aujourd'hui de 589 millions.

Le portefeuille de la Banque Nationale, de 149 millions en 1861, est passée à 433 millions. La réserve de 5 millions en 1861, s'élève aujourd'hui à 27 millions.

Cohésion : l'augmentation du nombre des religieux n'a pas empêché le commerce et l'industrie de prospérer, les chemins de fer de se multiplier, la richesse publique de progresser dans des proportions étonnantes.

Patriote de Bruxelles.

FEUILLETON

12 LES Jetons Mystérieux

PREMIÈRE PARTIE
LA FÉE DES SAULES

IV
(Suite)

—Ah ! vous pouvez compter sur moi ! Le médecin s'était levé, mais ne parlait pas. Il venait de tirer de sa poche son portefeuille et il y cherchait quelque chose. Marthe fut prise d'un tremblement nerveux. Elle avait peur de deviner ce que cherchait le médecin. Au bout d'une ou deux secondes il choisit, au milieu d'autres papiers, une feuille pliée en quatre, la déplia et dit à la jeune fille, en lui présentant :

—Voici, mademoiselle, la petite note de mes visites jusqu'à ce jour. Veuillez l'examiner. Il est dans mes habitudes de ne point laisser les mémoires grossir. Tout le monde s'en trouve bien. J'ai compté mes visites à un prix d'une extrême modération. Vous verrez.

Marthe avait la gorge sèche, la bouche sans salive. D'une main tremblante elle prit la note et voulut parler ; il lui fut impossible d'articuler un seul mot.

Ses lèvres s'agitaient, mais aucun son ne s'en échappait.

—Rien ne presse, rien ne presse, poursuivit le docteur. Tantôt vous jetterez un coup d'œil là-dessus pour en constater l'exactitude, et à demain. Je tacherai de venir plus tôt qu'aujourd'hui.

Le médecin salua la jeune fille et se retira. Tout en descendant l'escalier, il pensait :

—L'œuvre doit avoir raison. Les pauvres femmes semblent être à bout de ressources. A coup sûr elles sont fort à plaindre, mais je ne puis cependant me déranger pour rien, surtout quand il s'agit de deux étrangères.

Le propriétaire du *Martin-Pêcheur* guettait le médecin. En le voyant se diriger vers la porte de la rue, il courut à lui.

—Eh bien, docteur, lui demanda-t-il, va-t-on mieux là-haut ?

—Oui, très sensible amélioration. Je crois la guérison possible et même probable.

—Voilà une excellente nouvelle ! Très intéressante, la pauvre dame ! Très sympathique la demoiselle. On s'attache à ces gens-là tout de suite ! Avez-

HON. G. A. NANTEL, C.R.
J. A. BEAULIEU, LL.B.

Tel. Main 3250

HOTEL BEAULIEU

Nantel & Beaulieu

LS. BEAULIEU PROP.

AVOCATS

PRES DE LA GARE

Bureau à Saint-Jérôme :

Bureau à Montréal :

Bloc Parent.

Edifice La Presse. 18-7-01—1A.

SAINT-JEROME, P. Q.

JOS. LACHAPELLE

CONSTRUCTEUR D'AQUEDUCS

ST-JEROME, P. Q.

M. LACHAPELLE, qui a construit un grand nombre d'aqueducs dans la province, et notamment celui de Saint-Jérôme, qui donne entière satisfaction au public de la ville, est prêt à fournir

DES SOUMISSIONS

pour la construction d'aqueducs en fer ou en bois, pour canaux d'égouts, etc.

M. LACHAPELLE s'occupe aussi de la construction des ponts.

A VENDRE

Une machine complète pour percer les tuyaux en bois. Il y a NEUF TARIÈRES de la grosseur d'un pouce et demi jusqu'à cinq pouces. Cette machine est en vente à très bon marché.

S'adresser immédiatement à

JOS. LACHAPELLE,

ST-JEROME, Co. DE TERREBONNE, P. Q.

18-7-01—1A.

Bureau de Poste, B. 114.

ETABLI EN 1880.

Téléphone Bell No 54.

Chs. Elie Laflamme

MARCHAND, Gros et Détail

Vins, Liqueurs, Provisions, Farines, Grains, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Etc.

SAINT-JEROME, P. Q.

SUCCESSALE à l'ANNONCIATION, P. Q.

ALDERIC LABELLE, GERANT.

18-7-01—3M.

MONETTE & VEZINA

Manufacturiers et Entrepreneurs-Constructeurs

ST-JEROME, P. Q.

CLOS DE BOIS GENERAL

Bardeaux, Lattes, Pin, Pruche, Epinette, Bois blanc, Bois franc, Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, Tournages, Découpages, Etc., Etc.

PRIX SPÉCIAUX POUR LE COMMERCE DE GROS

Sets de Chambre de \$8 à \$75, Sets de Salon de \$15 à \$100, Sets de Salle à Diner de \$15 à \$75, assortiment complet de meubles de fantaisie, Voitures d'enfants, d'hiver et d'été, Poles de luxe pour rideaux, Cadres et Gravures de tous genres.

Grand assortiment de meubles de toutes les qualités et de tous les prix. Magasin, rue Labelle, près de E. Gibault, ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures du soir.

Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement et à des prix très bas.

Toutes espèces de bois seront achetées par Monette & Vézina.

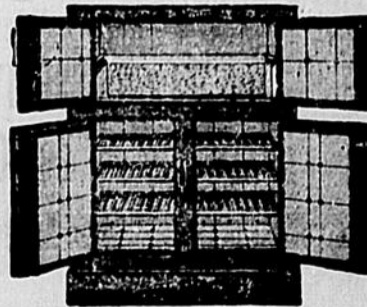
MM. MONETTE & VEZINA entreprennent la construction de toutes sortes de bâtisses à des prix très bas.

18-7-01—1A.

S. G. LAV'OLETTE

Marchand de

Glacières,
Poêles de Cuisine
... et autres,
Coffres-Forts,
Courroies
pour Moulins,
Scies Rondes,
Dynamite,
Etc., Etc.



Ferronneries,
Peintures,
Vernis,
Faïence,
Poterie,
Verrerie,
Serrurerie,
Ferblanterie,
Etc., Etc.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ÉLECTRIQUES de qualité supérieure pour 25 cts.

BICYCLETTES RED BIRD, de Brantford, Ont.

S. G. LAVIOLETTE,

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE.

ST-JEROME.

18-7-01—1A.

vous suivi le conseil que je vous ai donné hier ?

—Oui, oui, j'ai remis ma petite note, et je crois avoir reconnu la parfaite exactitude du diagnostic.

—Elles sont au bout du rouleau, n'est-ce pas ?

—Cela m'en a tout l'air.

—On ne peut pas, on ne doit pas travailler pour rien, à chacun son dû, voilà mon opinion. A notre époque, tout est cher ! Le boucher et le boulanger ne se payeraient point de belles paroles. Insistez demain pour le règlement de votre note, surtout ne la laissez pas grossir.

—Soyez tranquille, et merci !

Le médecin serra la main de l'aubergiste, un de ses clients, et remonta du côté du pont de Joigny. Marthe, après le départ de M. Gerbaut, était restée clouée sur place, les yeux hagards, la poitrine oppressée, le cerveau plein de bourdonnements. Enfin elle sortit de sa torpeur et quelques sons inarticulés s'échappèrent de sa bouche.

—Ce que je craignais, bégaya-t-elle, sa note ! oh ! mon Dieu, et demain il demandera son argent. Demain, mon Dieu, demain.

Elle déplaça le fatal papier et son regard alla chercher le total de ce qui était dû au médecin. Ce total fit courir un frisson sur son corps, de la nuque aux talons. Vingt-deux visites à trois francs ! Soixante-six francs ! Et cependant le docteur n'avait point menti en affirmant que le prix demandé pour chaque visite était d'une extrême modération. Il aurait fort bien pu le porter à cent sous. Marthe tomba sur une chaise et cacha sa tête dans ses mains.

—Soixante-six francs, balbutia-t-elle avec une expression de douleur poignante, que faire ? Si je ne le paye pas, il ne viendra plus, il abandonnera ma pauvre mère qui ne peut se passer de ses soins. Mon Dieu ! n'aurez-vous point pitié de nous. Qu'avons-nous fait pour mériter d'être si malheureuses ? Qu'avons-nous fait ?

La jeune fille s'abîma pendant quelques secondes dans l'amertume de ses réflexions, puis elle reprit :

—Et je suis restée muette en face de ce médecin, je ne lui ai pas avoué notre gêne, notre misère. Il aurait compris peut-être mes craintes, mon désespoir, il aurait eu peut-être pitié de nous. Demain, je lui dirai tout, je me jetterai à ses pieds, je le prierai, je le supplierai. Un médecin s'il est un homme de cœur, ne peut abandonner ses malades à propos d'une misérable question de salaire ! Il est investi d'un mandat de charité, et c'est à sa charité que je dois faire appel. Mais s'il est impitoyable ? S'il refuse ? si, faute de paiement, il ne revient plus ? alors, quel parti prendre ? oh ! que je souffre ! que je souffre ! il me semble que ma tête s'égare ! Voyons, il ne faut pas perdre courage, il faut conserver mon sang-froid, j'ai mis au mont-de-piété mes quelques bijoux et ceux de ma mère, mais je possède les reconnaissances, je puis les vendre. Si j'avais nos malles ici, elles renferment des robes, du linge, sur lesquels je trouverais de l'argent, mais elles ont été mises à Genève à la petite vitesse pour Paris ! Nous n'avons rien ! oh ! ce banquier qui ne répond pas ! qui nous laisse mourir de misère ! Veut-il donc dépouiller deux pauvres femmes du peu qu'elles possèdent ? Si cela est, quel misérable !

Tout en disant ce qui précède, Marthe avait fouillé dans un meuble. Elle en tira des reconnaissances du mont-de-piété, les plia, les mit dans sa poche, prit l'ordonnance du médecin, commanda à son visage d'être calme, de ne rien trahir de ce qui se passait au fond de son âme, attacha sur sa tête un chapeau, puis rentra dans la chambre de sa mère, s'approcha du lit.

—Tu sors, mignonne ? lui demanda la malade.

—Oui, mère chérie, mais je ne serai pas longtemps dehors.

—Où vas-tu ?

—Chez le pharmacien. As-tu besoin de quelque chose avant ma sortie ?

—J'ai soif, je voudrais boire.

Marthe présenta à sa mère une tasse pleine de tisane, puis elle quitta la chambre, en fermant la porte à clef derrière elle. Depuis la veille au matin, la pauvre enfant n'avait pris aucune nourriture. C'est à peine si elle pouvait se

soutenir. Ses jambes, à chaque pas, se dérobaient sous elle, et d'affreux tiraillements d'estomac faisaient monter à son front une sueur glacée.

—Il faut manger, murmura-t-elle, me voici défaillante, je tomberais, et j'ai besoin d'être debout pour soigner ma mère.

Marthe se trouvait devant la boutique d'un boulanger. Elle y fit l'emplette d'un petit pain d'un sou, puis elle acheta une tablette de chocolat chez un épiciériste et, tandis qu'elle se dirigeait vers l'intérieur de la ville, se mit à dévorer cette maigre nourriture qui devait calmer momentanément sa faim. La jeune fille était allée plusieurs fois déjà dans la ville haute. Près du bureau du mont-de-piété, elle avait remarqué une boutique de bijoutier, ou plutôt de brocanteur en objets de bijouterie d'occasion, en matières d'or et d'argent. Une pancarte faisant partie de l'étalage portait ces mots :

« Ici on dégage les objets et on achète les reconnaissances. »

C'était à cette boutique que se rendait la pauvre enfant. Sur son chemin se trouvait la pharmacie où elle avait coutume de faire préparer les médicaments ordonnés pour sa mère. Elle en franchit le seuil et présenta son ordonnance au pharmacien. Il y jeta les yeux.

—Dans combien de temps cela sera-t-il prêt, monsieur ? lui demanda-t-elle.

—Dans trois quarts d'heure, mademoiselle.

—Pourriez-vous me dire combien cela coûtera ?

—Parfaitement.

Le pharmacien prit un crayon, un carré de papier et fit une addition de toutes les substances médicales indiquées dans l'ordonnance.

—Six francs vingt-cinq centimes, mademoiselle, dit-il quand son calcul fut terminé.

—Merci, monsieur, je reviendrai dans trois quarts d'heure.

—La potion et les pilules seront prêtes.

Marthe sortit.

—Six francs vingt-cinq, murmura-t-elle, soixante-six francs demain au docteur, un peu plus de soixante-douze francs, et il ne me reste que cinq francs et quelque sous, je ne dois pas hésiter.

Elle monta la grande rue et s'engagea dans une voie transversale pour gagner la place de la mairie où se trouvait la boutique du bijoutier qu'elle avait remarquée. En passant devant une église, elle pensa :

—La prière fortifie, elle console, elle donne le courage et l'espérance, il faut prier, je vais prier.

(A suivre)

PROVINCE DE QUÉBEC }
Municipalité Scolaire de la } **Avis Public**
paroisse de St-Jérôme }

Soumissions demandées

La Municipalité Scolaire de la paroisse de St-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, recevra des soumissions cachetées pour la construction d'une école et ses dépendances, dans la côte du Cordon, jusqu'à quatre heures de l'après-midi, MARDI, LE CINQ NOVEMBRE PROCHAIN 1901. Chaque soumissionnaire devra présenter caution approuvée par MM. les commissaires, au cas où la soumission sera acceptée pour garantir jusqu'à l'accomplissement parfait de l'ouvrage les dommages, frais et intérêts dans le cas où le contrat ne sera pas rempli. Les plans et devis pourront être examinés au Bureau du soussigné. La dite Municipalité ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. St-Jérôme, 17 octobre 1901.

—WILFRID DESJARDINS,

Secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité.

La CAISSE d'ECONOMIE
des CANTONS DU NORD
St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les billets d'encan. Fait toutes espèces de collections. Traités émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traite des pays étrangers encaissés au taux le plus bas. Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,

ÉRANT.

18-7-01—1A.

COLONNE
PHARMACIE
FOURNIER

Grand Trunk Railway
System

BUFFALO

SERVICE SANS EGAL

De MONTREAL à BUFFALO en moins
de 11 heures.

	Expr. de
	Int. Lim. nuit rapide
	quotid. quotid.
Quitte Montréal.	9.00 a.m. 10.30 p.m.
Arrive à Buffalo.	7.50 p.m. 10.45 a.m.
Quitte Buffalo	8.00 a.m. 7.00 p.m.
Arrive à Montréal.	7.00 p.m. 7.30 a.m.

Chars cafés-salons sur les trains du jour.

Chars dortoirs Pullman sur les trains de nuit. Voie double.

Les personnes désireuses de visiter l'exposition

PAN-AMERICAINE

et les

CHUTES NIAGARA

trouveront de grands avantages en s'adressant au

DR E. N. FOURNIER

qui, lui-même a visité l'exposition et peut donner des renseignements utiles aux voyageurs pour que le voyage leur coûte aussi bon marché que possible.

PRIX DE RETOUR DE MONTREAL

Excursion de 8 jours, tous les jours, \$10.45.
Excursion de 15 jours, tous les jours, \$11.90.

Le DR FOURNIER représente la compagnie du Grand Tronc à St-Jérôme, depuis longtemps, et il est en position de donner des avantages exceptionnels au public voyageur.

Les citoyens du Nord et de tout le district, feraient bien de se mettre en relations avec le Dr Fournier avant d'entreprendre un voyage despendieux. Ils y trouveront leur avantage.

Fournitures
pour les classes

Cahiers d'Exercices,
Encres, Plumes,
Crayons,

Et généralement tout ce dont les élèves ont besoin pour les classes,

AUX PRIX LES PLUS BAS

A LA

PHARMACIE FOURNIER

ST-JEROME, P. Q.

18-7-01—1A.

POURQUOI ?

Ne pas épargner
votre argent ? ?

LE COMMERCE DE GROS

— A —

ST-JEROME

M. PIERRE SIMARD, si favorablement connu, comme homme d'affaires, depuis un si grand nombre d'années, vient de compléter ses arrangements pour faire le commerce de

LIQUEURS

M. SIMARD vend les Epicerie et les Liqueurs de toutes les marques aux mêmes prix que les maisons de gros de Montréal.

Les marchands et hôteliers du Nord et de toutes les paroisses de notre district feront une excellente affaire en donnant leurs commandes à la maison PIERRE SIMARD à St-Jérôme. Ils réaliseront un joli bénéfice sur les prix de transport seulement.

A la maison PIERRE SIMARD vous trouverez, outre les épicerie de toutes sortes et les farines de toutes les grandes meuneries du Manitoba et d'Ontario, les vins et liqueurs domestiques et importés directement des pays de production.

La maison PIERRE SIMARD vend le TABAC, les CIGARES et CIGARETTES aux prix des fabricants.

Un voyageur de commerce représentant la maison PIERRE SIMARD est continuellement sur la route. Attendez-le avant de donner vos commandes ou adressez-les directement à la maison.

Les commandes sont remplies avec soin et grande promptitude.

PIERRE SIMARD
EPICIER, GROS ET DETAIL

Coin des rues St-Georges et Ste-Anne,
ST-JEROME, P. Q.

18-7-01—1A.

TÉLÉPHONE No. 55

J. E. PARENT

Notaire, Commissaire, Etc.,

ST-JEROME, P. Q.

Argent à prêter, à 5 et 6 p. c. sur Polices d'assurance de vie et sur propriété. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achats et ventes de propriétés.

M. PARENT représente diverses compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

LA NEW-YORK LIFE, LA OTTAWA FIRE INS. Co., LA CANADA FEU, LA LONDON FIRE INS. Co., THE EQUITY FIRE INS. Co., ETC.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu et en cas de mort ? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du Notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

A LOUER

Un beau grand magasin avec bons logements, dans un des plus beaux sites de la ville de St-Jérôme, bien adapté pour le commerce de gros, soit ferronnerie, marchandises sèches ou épicerie.

J. E. PARENT,
ST-JEROME.

La Librairie St-Jérôme

EDIFICE PARENT — PRÈS DU MARCHÉ
ST-JEROME

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans sa ligne de commerce.

Livres d'Ecoles, Livres de Piété ordinaires et de luxe, Papeterie, Cartes à Jouer, en gros et en détail, Rideaux (blinds), à partir de 25 cts à \$2.50, Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs Ornements, Papier Vert et autre à double couleur, Tapisserie à bon marché pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits Miroirs à prix réduits. Bel assortiment de Montres, Chaines et Joints de Mariage et autres Bijoux de valeur.

18-7-01—1A.